



RÉUNION DU BUREAU

Judi 18 septembre 2014

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Claude COURANT – Pierre LECUYER – Gaëtan LEVITRE – Jean-Pierre TROCHET – Jacqueline PONS – Jacky FLEITH – Didier PIEDNOËL – Bernard LEROY – Thierry DELAMARE – Alain LOEB – Richard JACQUET – Hervé LETELLIER – Yves LANIC – Jean-Pierre BRÉVAL – Alain LEMARCHAND – Jean-Michel DERREY – Jean-Claude CHRISTOPHE – Maryannick DESHAYES – Jean-Marc MOGLIA – Jean CARRÉ – François-Xavier PRIOLLAUD – Jean-Yves CALAIS – Anne TERLEZ – Céline LEMAN – Jean-Jacques LEROUX – Fadilla BENAMARA – Catherine DUVALLET – Jean-Philippe BRUN – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Stéphane SAUVAN – Alexandre DELACOUR – François CHARLIER – Alain RENAUX – Dominique DELAFOSSE – Samuel ONFRAY.

ABSENTS EXCUSÉS :

Didier DAGOMET – Marc-Antoine JAMET – Hubert ZOUTU – Guillemette NOS – René DUFOUR – Patrick MADROUX – Pierre MAZURIER – Jacky BIDAULT – Sylvie BLANDIN – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Christian WUILQUE – Pascal LEMAIRE.

POUVOIRS :

Monsieur WUILQUE à Monsieur PRIOLLAUD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Philippe LE GAL – Régis PETIT – Sid-Ahmed SIRAT – Philippe CROU – Frédéric FOURNIER – Marie LE CALONEC – Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	Politiques publiques durables	DB 14-12 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Renouveau de la participation au festival du film « Génération Durable »	Anne TERLEZ
2	Développement économique	Préparation de la réunion de bureau sur le développement économique et l'emploi	Jean-Marc MOGLIA
3	Habitat	Présentation du PIG (Programme d'Intérêt Général) et de la VOC (Veille Observation de Copropriétés)	Richard JACQUET
4	Cycle de l'eau et milieux naturels	Compte rendu de la réunion de commission du Cycle de l'eau et des milieux naturels 09 septembre	Jean-Claude CHRISTOPHE
5	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du conseil du 25 septembre 2014	Bernard LEROY
6		Affaires diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance en rappelant que le cycle de préparation budgétaire a commencé. Les réunions de cadrage budgétaire avec les services sont lancées.

Dans un contexte de fortes incertitudes quant aux ressources à percevoir en 2015, l'heure est aux économies.

« Nous souhaitons conserver notre capacité d'investissement et nos marges de manœuvre, insiste Monsieur LEROY. Pour y parvenir, nous devons maîtriser nos dépenses de fonctionnement,

maintenir le nombre de postes à leur niveau actuel. Le mot d'ordre donné aux services est de maintenir les frais de fonctionnement à leur niveau de 2014 dans la mesure où l'évolution de la masse salariale, va augmenter mécaniquement de 2 à 2,5% (effets du GVT et de la GIPA). Telle est la feuille de route !

Nous devons donc aller dans le même sens compte-tenu des incertitudes et du tassement de l'augmentation des recettes » conclut-il.

I/ DB 14-12 – FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Renouvellement de la participation au festival du film « Génération Durable » :

Sur rapport de Madame TERLEZ et à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Accepte la participation de l'Agglomération Seine-Eure à la 5^e édition du festival Génération Durable ;
- Décide de verser 3 000 euros à la MJC de Bernay.

II/ PRÉPARATION DE LA RÉUNION DE BUREAU CONSACRÉE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'EMPLOI :

Monsieur LEROY ouvre cette discussion en rappelant la nécessité d'organiser un large débat sur les questions de l'emploi et du développement économique comme évoqué lors du dernier conseil communautaire. Il a donc chargé Monsieur MOGLIA de travailler à la préparation de ce débat.

Monsieur MOGLIA rappelle que l'idée générale est d'organiser un large débat prenant appui sur les différents intervenants de l'emploi et de la formation et du développement économique.

« Aussi, vous proposé-je une réunion de travail le 16 octobre prochain, avec des intervenants spécialisés tels la CCI, Pôle Emploi, la Mission Locale, le PLIE et un focus sur les gisements d'emplois dans le numérique avec un représentant de la Caisse des dépôts et consignations, etc.

Nous devons faire face à la situation actuelle de l'emploi, trouver des solutions d'organisation sur la place et les missions des différentes structures : service Développement économique, SODEVIL, etc.

Nous devons dégager des axes forts pour préparer les 5 à 10 ans à venir, trouver les locomotives permettant de dynamiser le territoire » souligne-t-il.

« Je suis totalement en phase avec ce que vient de dire Jean-Marc MOGLIA, reprend Monsieur PRIOLLAUD. Il y a le développement économique et l'emploi. Et il y a également l'urgence et le long terme.

Nous avons été élus pour préparer l'avenir, repérer et développer les filières créatrices d'emplois. Le numérique représente 20 600 emplois dans notre région. Nous devons donc concentrer et optimiser nos efforts dans ces filières.

L'urgence du court terme, c'est le problème de l'emploi des jeunes, auquel nous devons apporter une réponse adaptée. Nous connaissons tous le problème de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi sur notre territoire. Nous devons donc prendre du recul et regarder très attentivement comment mieux articuler les outils existants.

De plus, nous devons également nous poser la question de l'échelle de travail. Les deux Normandie vont fusionner. Nous avons créé le pôle métropolitain, avec lequel nous travaillons sur les questions de développement économique. Quels outils mettre en œuvre pour gagner en efficacité ? Comment décloisonner ? Comment favoriser un développement exogène en mettant en place les conditions favorables à l'aide à l'export ? Comment assurer un développement endogène en créant les conditions favorables à la conquête de nouveaux marchés ?

Nous devons donc définir une vision partagée en gardant à l'esprit que le développement économique est au service de la création d'emplois » insiste-t-il.

« A ce titre, reprend Monsieur MOGLIA, nous sommes preneurs de toutes les contributions, de toutes les suggestions, souhaits et visions ».

De l'avis de Madame PONS, il faut que la Directrice de la MEF soit présente à cette réunion.

Monsieur LEROY confirme qu'elle sera invitée.

Madame DESHAYES rappelle que la Région Haute-Normandie souhaite travailler sur 5 axes majeurs dont la transition écologique. « Il faut travailler sur ce sujet, créateur d'emplois pour nos habitants » insiste-t-elle.

Monsieur MOGLIA acquiesce.

Monsieur LEROY rappelle que ce débat ne peut avoir lieu en séance plénière car l'ordre du jour, chargé, ne permet pas d'inviter des intervenants extérieurs. La réunion de Bureau du 16 octobre consacrera donc 2 h 30 à 3 heures à cette seule thématique.

« Le but de cette réunion de travail est de mettre les problèmes sur la table, étudier les pistes et les solutions possibles, et d'avoir, si possible, une vision stratégique commune. Nous pourrions organiser d'autres réunions ultérieurement, notamment avec des entrepreneurs » conclut Monsieur MOGLIA.

III/ PRÉSENTATION DU P.I.G. (PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL) ET DE LA V.O.C. (VEILLE OBSERVATION DE COPROPRIÉTÉS) :

Monsieur JACQUET rappelle en introduction quels sont les grands objectifs du Programme d'Intérêt Général. Ce dispositif s'adresse aux propriétaires de logements, occupants ou bailleurs, qui souhaitent rénover, mettre aux normes, moderniser leur maison ou leur appartement. Des aides sont donc versées selon la nature des travaux menés et de l'intérêt qu'ils présentent (économie d'énergie, amélioration du confort des locataires, etc.) par rapport aux objectifs que s'est fixé la CASE.

Monsieur JACQUET indique également que l'ADEME mène une politique volontariste avec la mise en place de sa plateforme de rénovation énergétique visant à développer les travaux de rénovation énergétique chez les particuliers.

« Il faudra donc prendre des décisions dans les toutes prochaines semaines » conclut-il.

Au terme de cette introduction et à l'aide de diverses diapositives projetées en séance, Madame LIGONESCHE présente les objectifs de la politique de la CASE pour les trois à quatre prochaines années.

Le document powerpoint complet, également présenté en commission Parcours résidentiels, est disponible sur simple demande auprès de habitat@seine-eure.com

Elle explique que la mission a été confiée au cabinet Citémétrie et a démarré en janvier. Le diagnostic a été validé: il montre que des besoins de rénovation du parc privé perdurent, sur tous les types d'objectifs du PIG actuel et un « public ANAH ».

Citémétrie a identifié des besoins spécifiques sur des secteurs dégradés et des copropriétés qui peuvent nécessiter de la vigilance.

Les enjeux sont donc: la rénovation énergétique (programme habiter mieux), les logements très dégradés et indignes, l'accessibilité ainsi que la veille sur les copropriétés.

Le scénario opérationnel retenu par le comité de pilotage est le suivant :

- 1 PIG multithématique et Habiter mieux,
- 1 VOC (veille sur les copropriétés),

Le calibrage des objectifs :

- Augmenter les objectifs notamment de rénovation énergétique en cohérence avec le contrat local d'engagement,

- Revoir les aides pour améliorer le passage à l'acte des propriétaires bailleurs et le taux de couverture nécessaire des travaux pour les propriétaires occupants,
- Le budget global doit être maîtrisé: d'où un calcul complexe pour définir les aides et les objectifs.

A l'issue de cette présentation très complète, Monsieur LEROY questionne Madame LIGONESCHE sur le nombre de dossiers traités et sur le retour d'information.

Madame LIGONESCHE explique qu'un bilan est fait chaque année, sur un site exemplaire ayant bénéficié des différentes aides financières. Il s'agit d'utiliser un cas remarquable pour faire une communication sur le bilan du PIG et rappeler ses objectifs. Les communes et les financeurs sont également destinataires de ces résultats.

Sur la période 2011 – 2014, le service a enregistré entre 178 et 262 contacts par an.

19 logements indignes ont été rénovés en 3 ans. Madame LIGONESCHE se félicite de ce bon résultat car ce sont des dossiers particulièrement compliqués à traiter.

71 dossiers visant prioritairement des économies d'énergie et 26 dossiers permettant d'améliorer l'autonomie des habitants ont également été financés.

Propriétaires-occupants ou propriétaires bailleurs, chacun est concerné.

« Nous avons une idée du nombre de logements dégradés ou indignes, remarque Monsieur PRIOLLAUD. Mais avons-nous un pouvoir d'alerte ? Quels modes de relations avec les bailleurs sociaux, les organismes ? Quelles sont les aides disponibles ? Sont-elles cumulables ? » questionne-t-il.

Madame LIGONESCHE répond que les aides sont effectivement cumulables. Elle indique également que les plans de financement sont optimisés en répondant aux objectifs les mieux financés :

« Nous avons des chiffres précis sur les secteurs de logements indignes, poursuit-elle. Je dis bien des secteurs de logement car, fréquemment, les logements indignes se regroupent dans des îlots localisés en centre-ville. Mais nous restons sur notre faim car il faudrait bien plus qu'un PIG pour tout résorber. Il faudrait également développer et mettre en œuvre des dispositifs coercitifs. Ceci dit, un système de repérage existe. Il y a un réseau chargé de repérer et de lutter contre l'habitat indigne. Les aides à domicile en font partie et nous signalent tout problème ».

Monsieur DUVÉRÉ pose la question du public concerné par ces aides.

Madame LIGONESCHE répond que le dispositif ne s'applique que sous conditions de ressources. Par exemple, les propriétaires occupants modestes ou très modestes sont concernés par ce dispositif. Certains travaux sont parfois financés à hauteur de 80 %.

Monsieur FLEITH indique qu'une réunion portant sur l'habitat indigne a été organisée à la CASE le 14 septembre dernier. Il regrette que peu d'élus y aient assisté.

Monsieur JACQUET revient sur la question de l'habitat indigne :

« Nous sommes sur quelque chose qui touche à l'humain, à la façon de vivre l'habitat. Il y a des dossiers que nous traînons parfois pendant trois ou quatre ans. Par exemple, le simple remplacement d'un chauffe-eau soulève de nombreuses problématiques et fournit le signal de départ à des travaux beaucoup plus lourds.

Nous rencontrons fréquemment des gens qui ne sont pas en sécurité dans le logement qu'ils occupent. Les situations difficiles sont très nombreuses, malheureusement.

Donc, tout n'est pas qu'une compilation de chiffres même s'il y a, bien évidemment, des barèmes, des conditions de ressources.

Il faut assister à la commission Logement. Vous constaterez que c'est quelque chose de très complexe. De nombreuses situations se ressemblent et sont en même temps toutes différentes.

Je vous invite à signaler toutes les situations dramatiques dont vous auriez la connaissance. Elles sont abordées tous les mois et demi avec nos partenaires. Le seul véritable problème que nous n'arrivons pas à résoudre étant celui des propriétaires bailleurs. Ces derniers cherchent la rentabilité à tout prix et n'effectuent que très rarement des travaux.

Les plus grosses poches d'habitat très dégradé se situent dans les centres villes de Louviers et Pont de l'Arche. On y rencontre fréquemment des cas de « marchands de sommeil » louant un T2 pour 500 à 600 € mensuels. Ces logements sont souvent très mal isolés et font grimper la facture énergétique accentuant ainsi la précarité des locataires qui finissent par appeler à l'aide ».

Monsieur BRUN aimerait disposer d'un document récapitulant toutes les aides disponibles ainsi que la marche à suivre pour qu'un particulier puisse en bénéficier.

Monsieur PRIOLLAUD aimerait avoir une vision complète de tous les dispositifs qui existent et de la façon dont les personnes concernées peuvent les utiliser.

Monsieur BRUN précise que son propos était plutôt de comprendre les dispositifs d'aides afin de mieux répondre aux demandes.

Madame LIGONESCHE indique que de nombreuses informations figurent dans les comptes-rendus de commission ainsi que dans le Programme Local de l'Habitat.

Madame LE CALONEC précise à son tour que des plaquettes d'information sont disponibles à l'accueil de l'hôtel d'agglomération et que les mallettes remises aux élus en début de mandat contenaient de la documentation sur ce sujet. Ces informations sont également consultables sur le site internet de la CASE.

Monsieur JACQUET rappelle de son côté que les délibérations proposées au vote des élus contiennent déjà un « chapeau » expliquant la nature du dispositif.

Monsieur CALAIS fait le parallèle avec les dispositifs CCM et OUC pour lesquels il est difficile d'entrer dans les détails. *« Cela prendrait trop de temps. Et puis il faut bien constater que c'est souvent aride... Nous ne pouvons que vous demander de nous faire confiance ».*

Madame LENFANT aborde un cas particulier, rencontré sur la commune d'Amfreville sur Iton :
« Il faut également évoquer le cas de personnes qui ne souhaitent pas que l'on essaie de résoudre leurs problèmes. J'ai rencontré un cas, sur la commune, de personnes qui vivaient en mobil-home ou, pire, dans une cabane. J'ai essayé de les aider. Je n'ai pas trouvé de solution de relogement. C'est insupportable pour tout le monde et c'est dramatique de voir des personnes vivre dans ces conditions ».

Monsieur JACQUET acquiesce.

Monsieur DUVÉRÉ se déclare en phase avec les propos tenus par Monsieur JACQUET sur l'aspect humain :
« Il ne faut pas oublier qu'une personne âgée habitant dans un appartement de 5 pièces y a les souvenirs de toute une vie. Dans ces conditions, il est dur de déménager » souligne-t-il.

Madame LIGONESCHE présente ensuite la plateforme de rénovation énergétique qui s'inscrit :

- Dans la politique de la CASE de lutte contre les consommations d'énergie, notamment l'agenda 21 et le PCET,
- La politique de rénovation du parc d'habitat privé : PIG ou complémentaire chèque Région (2 publics),
- En réponse à la politique nationale avec le lancement par l'ADEME d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI).

2 portages possibles : Atec27 ou CASE

Ce dispositif à la fois différent et complémentaire poursuivant les objectifs suivants :

- Stimulation de l'activité économique,
- Valorisation des professionnels locaux,
- Création de groupements de professionnels pour permettre une rénovation globale à coût maîtrisé et plus aisé à mettre en œuvre,
- Proposer un dispositif unique accessible à tous les publics,
- Les ménages intermédiaires pourront bénéficier d'un accompagnement et de conseils individualisés,
- Le calibrage des aides à la mesure des objectifs de performance,
- Améliorer la mobilisation des financements complémentaires,
- Augmenter le rythme des rénovations en cohérence,
- Proposer des actions de sensibilisation aux comportements,
- Toucher les copropriétés qui n'engagent pas ou peu les travaux nécessaires.

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY ouvre la discussion :

« La première remarque qui me vient à l'esprit, c'est qu'il s'agit de nouveau d'une veille et d'un observatoire alors qu'il existe déjà des organismes et des dispositifs travaillant sur ces sujets. Quelle est la valeur ajoutée ?

« Dans ce dossier – comme dans beaucoup d'autres d'ailleurs – ce sont souvent ceux qui en parlent le plus qui en font le moins, répond Monsieur JACQUET. Le problème principal, c'est le passage à l'acte. Combien d'entre nous, ici, ont cherché à atteindre le niveau BBC dans leur habitation ?

Autre point, sur les filières : ce n'est pas une attaque dirigée contre les entreprises, mais plutôt un moyen de réfléchir sur les conditions permettant à la filière de s'organiser, à répondre aux nouveaux labels énergétiques imposés. Des entreprises risquent de disparaître si elles ne se modernisent pas. Il faut donc aider la filière à se moderniser, aider les professionnels du bâtiment car il y a un gisement d'emplois énorme dans le secteur de la rénovation énergétique ».

Madame TERLEZ intervient à son tour :

« Les dispositifs étant extrêmement complexes, la plus-value, c'est d'avoir des techniciens qui aident les ménages à passer à l'acte.

Il faut aider les citoyens les plus pauvres. C'est pour cette raison que le plafond fiscal a été fixé à 45 000 €. C'est donc un dispositif qui s'adresse en premier lieu aux gens modestes.

Nous avons la possibilité de développer une filière d'excellence. Nous n'y arriverons qu'en mobilisant tous les acteurs du territoire ; collectivités locales, entreprises, propriétaires. Reste à savoir qui sera le porteur du projet. Je pense qu'il faut instaurer un portail d'entrée unique, au moins pour les propriétaires » conclut-elle.

IV/ COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION CYCLE DE L'EAU ET DES MILIEUX NATURELS DU 11 SEPTEMBRE 2014

Monsieur CHRISTOPHE fait le point sur cette commission qui a abordé les points suivants :

1. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif

Un diaporama sur le rapport annuel est présenté.

Chacun des maires des communes de la communauté d'agglomération Seine Eure sera destinataire de ce rapport et devra le présenter à son conseil municipal avant le 31 décembre 2014

Ce rapport ainsi qu'une note liminaire seront mis à disposition du public à la Maison Commune.
Un exemplaire de ce rapport sera transmis au Préfet de l'Eure et au Conseil Général et l'agence de l'eau pour information.

Eau potable :

- ◆ Plus de 600 km de réseaux de distribution y compris branchements (+125 km à compter du 1/01/2013), 25 réservoirs représentant 16 908 m³ de stockage
- ◆ 10 ressources : Champ captant des Hauts-Prés (Val de Reuil), Val à Loup 1 et 2 (Pont de l'Arche), Mauvais Pas (Acquigny), Le Bas du Hamelet (Pinterville), La Grande Vallée (Herqueville), Le Puits (Surtauville), La Grande Aulnaie à Douville sur Andelle, Les Cailloux à Montaure et Les Rouquis à Tostes (DUP prises)
- ◆ La capacité de production est 35 544m³/j et le volume prélevé est de 13 611m³/j soit 4,9 m³
- ◆ La consommation unitaire par abonné est de 105 m³/an (107 en 2013, 122 en 2012) soit pour une moyenne de 2.5 habitants par abonnement, 115 l/j/habitant
- ◆ Le rendement global moyen du réseau en 2011 est estimé à 83,2%
- ◆ L'eau a été conforme sur l'ensemble des contrôles de l'ARS sur tous les systèmes de distribution.

Assainissement

La CASE assure la gestion de 12 systèmes d'assainissement :

- Le système d'assainissement de Léry permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Val de Reuil, du Vaudreuil, de Léry, Pont de l'Arche, Pitres, Le Manoir, Saint Pierre et Saint Etienne du Vauvray, Andé, Poses, Les Damps, Herqueville. (60 000 Eq.Hab)
- Le système de l'agglomération de Louviers permettant la collecte et le traitement des eaux usées de Louviers, d'Incarville, du Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil et d'une partie de Pinterville. (33 000 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement du parc d'activités de Louviers Sud (ECOPARC), Vironvay, Heudebouville (15 000 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement d'Alizay (2020 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement d'Igenville (1950 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement d'Acquigny (1850 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement de Martot (1200 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement de la Haye Malherbe (800 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement de Criquebeuf/Seine (800 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement du parc d'activités de Bosc Hétre (300 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement de Surville – ie lotissement « la Renardière » (100 Eq.Hab)
- Le système d'assainissement du parc d'activités du Val Richard (70 Eq.Hab)
- Le linéaire total des réseaux de collecte des effluents sur l'agglomération représente plus de 500 km de réseau, avec 113 postes de relèvement, 15 déversoirs d'orage, et 7 bassins de stockage restitution.
- 22 161 abonnés domestiques et 80 abonnés industriels
- 3 M. de m³ traités en station en 2013
- Les boues produites par les stations d'épuration communautaires sont évacuées de façon conforme sur l'ensemble des sites.

Assainissement non collectif

Le taux de conformité des installations d'ANC est de 35 %.

Tous les diagnostics ont été réalisés (200 propriétaires n'ont pas répondu favorablement, ils vont être relancés).

En ce qui concerne l'ANC, il est proposé à la commission d'activer la compétence travaux afin de faire bénéficier aux propriétaires de subventions de l'agence de l'eau (60%) et du CG 27 (10%).

La commission a donné un avis favorable

Tarification de l'eau et de l'assainissement

- La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée au titre de l'année 2014, est fixée par tranches de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

- Depuis le 1er janvier 2014, la facture d'eau est assujettie à une TVA de 5,5%, mais celle de l'assainissement à une TVA de 10%.
- Pour une facture de 120 m³, le prix de l'eau varie de 2,33€/m³ pour les usagers ne disposant pas de système d'assainissement collectif et est de 4,19 €/m³ pour les autres.

2. Les opérations en cours

Un point a été fait sur les opérations en cours :

- Les élus de Pont de l'Arche ont demandé une réunion sur les travaux d'assainissement. Cette réunion avait été calée avec M Jacquet au 29 septembre.
- Il a été demandé de diffuser des informations au niveau des nouveaux élus sur les Hauts-Prés et natura 2000, cela sera fait avec l'envoi du compte-rendu
- Il a été demandé de communiquer autour des mares en mettant en place des panneaux d'informations. Une fiche au contrat d'agglo a été faite dans ce sens

En assainissement, M. Christophe souhaite qu'une réunion soit faite avec les 3 maires concernés par le secteur de la Vallée. Les services préparent une note sur ce sujet. M. Fleith souhaite aussi une cohérence des zonages sur ce secteur

Etude de mode de gestion : réflexion sur les modes de gestions car les contrats en eau et en assainissement se terminent prochainement : extension de la régie en assainissement, DSP, prestation.

L'appel d'offre va être lancé fin septembre

Eau potable : affermée sur la totalité de l'agglomération à la société Véolia. Une première échéance pour les contrats arrive le 31 décembre 2015, puis au 31 décembre 2021.

Assainissement:

4 systèmes en régie direct (Igoville, Alizay, Martot Criquebeuf sur Seine)

3 systèmes en prestations (Ecoparc, Surville, La Haye Malherbe)

3 systèmes en affermage (Léry, Louviers, Acquigny).

Ruissellement

M Christophe a proposé une commission sur le ruissellement en novembre. Cette commission aura pour ordre du jour : présentation des priorités et plan de gestions des mares.

M Letellier a demandé si cette étude était suffisante pour les zonages pluviaux.

Cette étude est une étude de maîtrise d'oeuvre qui va conduire à des travaux. Ce n'est pas un schéma de gestion des eaux pluviales.

M Laborde a souligné le besoin de cette étude pour le PLU pour traduire le zonage pluvial au niveau de la parcelle. Les événements pluvieux montrent aussi ce besoin.

Il est souligné que le ruissellement n'est pas pris à la légère et que la réponse sur le schéma n'est pas négative. Il est proposé de faire une étude test sur La Haye Malherbe

Etude DPF :

Un point est fait sur l'étude DPF destinée à restaurer la continuité écologique sur le domaine public fluvial Eure-Aval.

L'état souhaite que la réflexion qui sera conduite durant ce projet prenne en compte de la manière la plus fidèle possible les intérêts des différents acteurs du territoire concernés et pour cela nous avons diligenté une étude destinée à recueillir les perceptions, attentes et points de vue, de ces différents acteurs concernant les usages privés et collectifs de la rivière.

Un courrier cosigné par la CASE va donc être envoyé aux maires riverains de l'Eure pour solliciter une rencontre

Natura 2000 :

La CASE a pris en charge en décembre 2012 l'animation des sites Natura 2000 de la vallée de Seine sous condition d'un financement à 100% de la mission par l'Etat. Ce financement a été

accordé pour une durée de 2 ans : 2013-2014 avec financement d'un poste de chargée de mission. La CASE doit se prononcer sur la poursuite de cette mission en 2015. Un courrier va être adressé à la DREAL pour solliciter une subvention de 100 % pour les 4 ans à venir

3. Les opérations présentées au contrat d'agglomération

Les opérations présentées au contrat d'agglomération sont liées à la protection de la ressource et de la biodiversité :

- Développement de l'agriculture biologique :
 - aménagement du pôle des Hauts-Prés (bâtiment et sentier pédagogique),
 - acquisitions foncières dans les périmètres de protection (PPR) de captages
- Remise en état et valorisation d'anciennes décharges (Ancé, Pont de l'Arche),
- Dispositif d'aides aux propriétaires privés pour le maintien des berges de l'Eure
- Mise en œuvre du programme de lutte contre les espèces invasives végétales
- Animation des sites Natura 2000
- Sensibilisation des publics aux enjeux de la biodiversité
- Création d'un atlas de la biodiversité .

En lien avec le SCOT et les documents d'urbanisme, cette étude doit permettre d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité et du potentiel écologique du territoire communautaire afin de pouvoir adapter nos modes de gestion ou nos outils de protection.

De plus, cette étude doit permettre de définir et mettre en œuvre à l'échelle des PLU, les trames vertes et bleues.

Au terme de ce compte-rendu, Monsieur JACQUET aborde la question des conflits d'usage sur la rivière Eure :

« Il ne faut pas sous-estimer la problématique de la rivière. Les utilisateurs sont sur les dents et de vives tensions sont apparues à cause du manque d'information sur les travaux à venir. Il faut donc communiquer en profondeur, notamment auprès des pêcheurs, sur l'avenir du barrage de Martot ».

Monsieur CHRISTOPHE rappelle que l'étude sur le barrage de Martot est menée par l'Etat.

Monsieur DELAMARE alerte l'assemblée sur le fait que ce barrage a une fonction importante : il permet de maintenir le niveau de la nappe phréatique à une hauteur permettant le pompage de l'eau, donc l'irrigation des cultures installées à Martot et Criquebeuf. L'effacement du barrage engendrerait automatiquement la baisse du niveau de la nappe ce qui serait préjudiciable aux maraîchers.

Monsieur CARRÉ confirme les propos de Monsieur JACQUET et souhaite que la communication sur les rivières soit étendue à l'Andelle, rivière qu'il juge *« en très mauvais état. Pensons aussi que la confluence de l'Andelle avec la Seine se fait à Pîtres et que ce secteur doit être regardé de près »* conclut-il.

VI/ EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2014

Monsieur LE GAL présente les 55 délibérations inscrites à l'ordre du jour de ce Conseil communautaire. L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

VI/ QUESTIONS DIVERSES :

Episode orageux du 19 juillet :

Monsieur MOGLIA salue la réactivité des services techniques communautaires mobilisés lors de l'épisode orageux du 19 juillet dernier. *« Ils ont fait le maximum dans l'urgence, qu'ils en soient remerciés ».* Monsieur PRIOLLAUD s'associe à ces remerciements.

Monsieur JACQUET ne partage pas cet enthousiasme, constatant que *« le personnel qui devait intervenir à Pont de l'Arche n'est pas venu, probablement à cause des arbres tombés sur les routes ».*

Madame LE CALONEC indique que le personnel de la société VEOLIA était sur le terrain ; la CASE se contentant de diffuser l'information aux communes en temps réel.

Parking de la gare de Val de Reuil :

Monsieur BRUN remercie les services techniques pour la sécurisation des abords du parking de la gare de Val de Reuil.

Chevauchement des réunions :

Monsieur CARRÉ regrette que des réunions se chevauchent. Le cas se présente une nouvelle fois avec une réunion consacrée au Contrat d'agglomération qui coïncide avec la réunion de la commission Propreté Publique.

Il demande donc une meilleure coordination.

Ouverture du marché du gaz naturel :

Monsieur CARRE demande si la CASE peut monter un groupement public d'achat afin de négocier les meilleurs tarifs possibles.

Monsieur CROU indique que le SIEGE a lancé un groupement de commandes à l'échelle du département. Les communes candidates doivent se faire connaître avant le 26 septembre.

Conseil de Développement Durable :

Monsieur LEROY indique que le Conseil de développement durable sera réactivé à très brève échéance. Un appel à candidature est donc lancé auprès d'habitants non élus, représentant la société civile.

Cet appel transite par les mairies. La liste des volontaires sera validée par le Bureau communautaire.

Le Conseil de développement durable travaillera sur les points suivants :

- développement économique,
- offre de formation,
- logement,
- qualité de vie.

Son installation est prévue pour la fin de l'année 2014 et Madame TERLEZ sera l'élue référente.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 23 h 00.

Le Président



Bernard LEROY

Par délégation
Le Directeur Général

Philippe LE GAL

